

Mise à jour du projet de territoire du Grand Cahors

I - Le projet de territoire 2015-2020 du Grand Cahors

Ce premier projet de territoire, validé en décembre 2015 a favorisé la construction d'une vision politique partagée sur le moyen terme en s'appuyant sur des valeurs communes (l'identité, la gouvernance nouvelle, l'attractivité, la proximité ainsi que l'efficacité et l'efficience des services) et la définition des enjeux pour le territoire de demain en termes d'habitat, de démographie, de services, de déplacements, d'environnement, d'économie et d'attractivité.

Construit à partir de trois grandes ambitions que sont l'économie, le social et l'environnement, ce projet s'est voulu résolument en prise avec le développement durable. Un axe transversal souligne par ailleurs le nécessaire dialogue du Grand Cahors avec les habitants, avec les communes et vers l'extérieur dans une logique de coopération.

Les ambitions économiques

Au croisement du projet urbain Cahors, Cœur d'agglo et de la stratégie enseignement supérieur est par exemple née la démarche ENERPAT (énergie-patrimoine) qui vise à développer sur le territoire un pôle de compétences à rayonnement régional sur la thématique de la réhabilitation énergétique du bâti ancien.

Cette démarche illustre pleinement le fait que l'économie du territoire doit permettre à ses acteurs d'agir grâce à un environnement favorisé en termes d'emploi, de formation, d'accompagnement innovant, le commerce constituant un sujet prioritaire. Elle repose également sur les activités en lien avec le vieillissement de la population (services à la personne, audition) pour structurer des filières sur le territoire, cherche à conforter le dynamisme rural (mise en place d'un Projet Alimentaire du Territoire - PAT - pour réintroduire le maraîchage sur le territoire, soutenir les activités agricoles) et vise à assurer l'équilibre commercial de la ville-centre vis-à-vis sa périphérie (soutien aux commerces du centre-ville, animation, étude de commercialité, rénovation des halles).

Enfin, l'activité touristique reconnue comme vecteur économique doit bénéficier d'une filière structurée pour améliorer l'identité touristique du territoire, rendre visible son potentiel et élargir sa saisonnalité.

Les ambitions sociales

Les ambitions sociales du Projet de territoire visent la cohésion territoriale en adaptant l'offre de services, de logement et de mobilité aux contextes divers, du pôle urbain aux communes rurales.

Un des objectifs prioritaires en matière d'habitat est l'élaboration du Programme local de l'habitat (PLH) permettant de proposer une offre de logement diversifiée, adaptée aux occupants et à leurs moyens, tout en valorisant le potentiel patrimonial existant dans les centres bourgs.

Les politiques de solidarité sont au cœur de cette ambition en favorisant notamment l'accès aux équipements et services, tel que les Maisons de services au public (MSAP), en accompagnant l'usage du numérique, en affichant une identité culturelle rayonnant à l'extérieur et en favorisant une offre culturelle de proximité.

La mobilité est également un enjeu important pour la cohésion du territoire du Grand Cahors et sa connexion avec la métropole toulousaine et Paris. En effet, la desserte interne du territoire, communautaire notamment est un enjeu pour garantir quotidiennement l'accès du plus grand

nombre de personnes aux services et équipements. La politique locale facilitant l'intermodalité entre offres ferroviaire et routière (lignes régionales, lignes urbaines, parkings relais, ...) doit aussi être soutenue.

Les ambitions environnementales

L'attractivité du territoire, ainsi que sa cohésion, dépendent de la prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle mondiale. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), le Projet de territoire se concentre sur la rénovation énergétique du bâti et le développement des énergies renouvelables (axes de travail du projet labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) notamment par le biais de la démarche innovante ENERPAT.

L'eau, dans toutes ses formes, et les paysages exceptionnels sont des atouts incontestables du territoire. L'eau y est à la fois une ressource essentielle, un vecteur de l'identité du territoire et un support de l'attractivité touristique. Le Projet de territoire s'engage donc à maintenir sa qualité, préserver les milieux aquatiques et améliorer la performance des équipements d'eau potable. Il ambitionne également de réduire les extensions urbaines ont dénaturé les paysages typiques du territoire, ces dernières décennies.

Cette vision partagée et étoffée du territoire constitue ainsi la feuille de route politique, base sur laquelle se sont appuyés les projets du Grand Cahors et les stratégies sectorielles mises en œuvre.

II – Pourquoi reconsidérer ce projet de territoire

Afin que ce projet puisse vivre tout au long du mandat communautaire, il est apparu opportun dans un premier temps à mi-mandat de reconsidérer les priorités thématiques à l'aune des enjeux régionaux, nationaux et mondiaux, et d'engager des premières réflexions sur les sujets post-mandat, considérant leur importance pour le territoire. Puis dans un second temps, il paraissait intéressant de réinterroger la cohésion territoriale à travers la vision politique portée par les communes et l'intercommunalité, comme élément inhérent de la solidarité territoriale.

Le contexte mondial évolue et les enjeux impactent les territoires.

Les « nouvelles technologies » n'ont en effet plus rien de nouveau. Apparu il y a plus de 30 ans, Internet a modifié en profondeur notre accès à l'information, favorisé de nouveaux usages et l'émergence de nouveaux services. Les habitants, usagers, citoyens s'organisent, réinventent le travail (télétravail, coworking...), les services (applications de gestion de la relation citoyenne...), l'entrepreneuriat (start-up...), la relation à l'autre (médias sociaux, économie de partage...). Le numérique est donc aujourd'hui incontournable et conduit à une adaptation permanente des services.

L'Accord international de Paris ratifié par la France en juin 2016 est le premier accord universel sur le climat. Il conclut les travaux et négociations menées durant la COP 21 (21ème Conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) à Paris en décembre 2015. Il vise deux objectifs majeurs ambitieux à atteindre : contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C, limiter les dégâts environnementaux à courte échéance, et atteindre la neutralité carbone (plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre notamment). L'enjeu est donc la protection de la planète et de l'humanité. Ses répercussions impactent ainsi tous les champs

d'activité (économie, aménagement, environnement, compétitivité, recherche, etc.) qui concernent pour partie les compétences des collectivités locales. Le scénario Région à Energie Positive (REPOS) présenté par la Région fixe la trajectoire pour que l'Occitanie devienne une région à énergie positive d'ici 2050. La démarche consiste à quantifier année par année une trajectoire énergétique prospective de 2015 à 2050 et à vérifier que la totalité de la demande en énergie peut être assurée à partir d'une production issue de ressources renouvelables situées sur le territoire

Les démographes le confirment, le monde va être marqué par un vieillissement général de la population, plus aigu dans les pays les plus développés renforcé, selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), par la réduction du niveau de fécondité déjà observée ces dernières années. En France, la population sénior augmenterait malgré tout nettement plus que l'ensemble de la population en raison de l'arrivée aux grands âges des enfants du baby-boom, nés entre 1945 et 1975. Ainsi, au 1^{er} janvier 2050, la France compterait plus de 20 millions de personnes de 65 ans ou plus, soit 8,6 millions de plus qu'en 2013. Le Grand Cahors, territoire âgé au sein d'un département très âgé, sera questionné encore plus fortement qu'aujourd'hui dans son rapport avec une métropole toulousaine très jeune.

Aussi, réinterroger les actions en matière de logement, d'économie, d'enseignement supérieur, de tourisme et de culture à la lumière de ces transitions est une occasion de prioriser et de construire demain.

Des préoccupations d'avenir à réfléchir dès aujourd'hui.

L'alimentation et sa qualité, la question de l'eau, la santé et les besoins sociaux du territoire constituent des sujets prioritaires qui nécessitent une appropriation, des réflexions complémentaires pour construire une vision partagée, et qui s'objectivent également avec les priorités régionales et nationales voire mondiales.

L'alimentation reconnue grande cause régionale en 2018 en Occitanie : à la fois un sujet de vie quotidienne, une préoccupation citoyenne grandissante, un secteur économique important à fort potentiel, pour lequel l'action publique participe sur le plan de la qualité et de la santé, l'alimentation interroge les modèles économiques et sociétaux actuels.

Un autre sujet mis en lumière par la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, l'eau, dont sa forte présence sous diverses formes sur le territoire constitue un atout et un sujet de préoccupation, d'autant qu'à l'échelle européenne, selon le 5^{ème} rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le risque d'une réduction sensible de la disponibilité de l'eau provenant des cours d'eau et de la nappe phréatique et l'augmentation de la demande en eau pour l'irrigation, l'énergie et l'industrie, l'usage domestique, (etc.) sont réels.

Au cœur des préoccupations également le thème de la santé, bien que porté à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Grand Quercy à travers le futur contrat local de santé, représente un élément d'attractivité du territoire et également d'une mission de service public pour que tout un chacun ait accès aux soins.

L'analyse récente des besoins sociaux du territoire révèle un sujet à fort enjeu parce que d'une part transversal (tout âge, toute catégorie, tout genre) et parce qu'il participe pleinement au principe de solidarité. Souligné dans le projet de territoire, l'occasion de sa mise à jour au bénéfice d'une politique sociale ambitieuse pour les prochaines années permet d'appréhender pleinement ces questions, de manière territorialisée.

La cohésion territoriale, fondement de la politique communautaire.

La dernière convention annuelle de l'Assemblée des communautés de France (AdCF) en octobre 2017 soulignait le défi des intercommunalités à assurer cette cohésion, à travers une vision, des projets et des complémentarités quotidiennes. Selon l'association, des « malaises » sont observés, des inégalités territoriales de développement également, les modèles économiques ont bouleversé les territoires où l'on observe des difficultés sociales et des « ségrégations spatiales », mettant à mal cette cohésion.

A l'échelle du Grand Cahors, le caractère urbain-rural de l'agglomération est parfois oublié malgré les richesses qu'il sous-tend et sa complémentarité quotidienne. L'AdCF souligne qu'un des outils de cohésion sont les contractualisations car elles révèlent les spécificités des territoires, confirment et partagent les ambitions et permettent l'obtention de moyens financiers conséquents. C'est pourquoi, la perspective des nouvelles contractualisations régionales, principalement, a été un accélérateur pour engager cette mise à jour sous cet angle de la cohésion. En effet, en retravaillant les priorités, l'occasion était donnée à tout élu du territoire de se réapproprier les démarches engagées (schémas, stratégies), de bénéficier d'un espace d'échange et de réflexion pour construire une vision commune dans la poursuite de la première, d'objectiver les analyses prospectives du territoire et de pouvoir les partager avec des partenaires tels que la Région, l'Etat, etc.

Cette mise à jour, si elle permet de s'accorder sur les points stratégiques, à court et moyen termes, s'inscrit pleinement dans la continuité du projet existant qui, à travers ses huit axes stratégiques, a défini les orientations pour le mandat.

III – La méthodologie

De décembre 2017 à mai 2018, neuf ateliers se sont déroulés sur les thèmes suivants :

<u>Thématiques</u>	<u>Périodes d'impact des réflexions</u>
Economie	2018-2020
Enseignement supérieur, recherche et innovation	
Tourisme	
Logement	
Culture	post 2020
Projet alimentaire de territoire	
Besoins sociaux	
Santé	
Eau	

Les ateliers étaient organisés sous la forme d'ateliers participatifs d'environ 3 heures, mêlant échanges collectifs et travaux en petits groupes, tous animés par Jean-Albert Reix, missionné sur le sujet, et le-la-les Vice-président-e-s ou conseiller-e communautaire délégué-e sur le sujet.

Les ateliers étaient alimentés par des données issues des services (stratégies existantes, données INSEE, etc.) ainsi que par les travaux du groupe prospective composé d'élus du territoire, venant éclairer les sujets abordés, puis par les résultats de l'enquête sociologique menée en 2015.

IV - Le projet actualisé

1-« Ce qui fait territoire... »

Cette actualisation du projet de territoire fait ressortir notamment une des valeurs partagées en 2014, celle de « l'identité en lien avec la qualité de vie et patrimoniale, entre ruralité et phénomène rural ». Cette identité territoriale est favorisée par les représentations symboliques du territoire telles que sa qualité de vie, ses particularités, ses paysages, etc.

Effectivement les neuf ateliers ont largement fait ressortir que **la cohésion territoriale** puise sa force dans la qualité de vie qu'offre le territoire tout en y révélant les spécificités communales qui en font sa singularité. Ces représentations renvoient donc à la question de l'identité territoriale et à ce qui fait « commun » pour les habitants.

Parmi cette singularité, l'on retrouve de manière fréquente certains sujets, thèmes pour lesquels les élus ont collectivement admis qu'il fallait les investir davantage.

-la gastronomie : symbole culturel, festif, vecteur d'une image du territoire, potentiel gisement d'emploi, de formations et élément de différenciation, ce sujet fut un des fils rouges des ateliers parce qu'il est le plus fédérateur et intégrateur et issu du territoire. Le projet de territoire élaboré en 2014-2015 était moins insistant sur ce sujet que les ateliers réalisés lors de la mise à jour. L'appropriation du festival Lot Of Saveurs a largement participé ces dernières années à s'interroger sur ce sujet fédérateur et ses multiples déclinaisons, tant le succès rencontré de la manifestation grandit chaque année.

-le patrimoine (bâti et paysager) : à travers sa diversité, d'une commune à l'autre, ses enjeux liés au changement climatique, sa connaissance et reconnaissance notamment du bâti, est un élément fédérateur sur le territoire.

Largement débattu dans le projet de territoire initial, le patrimoine a fait l'objet de nombreuses actions depuis 2014, que la mise à jour propose de poursuivre et conforter : la structuration de la démarche ENERPAT (en cours), l'ouverture de nouvelles formations, les orientations du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), la déclinaison de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) à l'échelle des communes, etc. Sujet transversal, à la croisée de nombreux champs d'intervention des collectivités, le patrimoine constitue un vecteur important de l'identité territoriale dont il convient de souligner l'ensemble des caractéristiques propres à chaque commune. D'ailleurs, il fait l'objet d'une candidature en cours au label Pays d'Art et d'Histoire, considérant que cette reconnaissance s'inscrit dans une perspective globale de gestion, à l'échelle de l'agglomération, du patrimoine architectural et paysager, élément fédérateur et identitaire du territoire.

-l'eau : reconnue comme un symbole essentiel du territoire, tant par sa qualité que par sa quantité et les potentiels qu'elle offre. Transcendant les communes, c'est aussi une source de loisirs, de manifestations à célébrer tant elle est omniprésente sur le territoire (eau de source, rivière, lacs, etc.). La stratégie du projet de territoire avait déjà révélé l'importance de ce sujet, au point d'en faire un axe stratégique pour l'agglomération (axe 6 « préserver et valoriser la ressource en eau »),

considérant que l'eau « tient une place majeure [...] tant pour la ressource qu'elle représente que par son empreinte sur les paysages ». Dès 2014, le thème de l'eau avait été travaillé sous l'angle du réchauffement climatique.

Si le défi de la cohésion territoriale, tel que cela a été évoqué lors des ateliers, réside en sa capacité à trouver les compléments entre communes au regard de leurs besoins respectifs, ces trois sujets sont potentiellement source de cohésion renforcée.

Par ailleurs, une des traductions actives de cette cohésion est la déclinaison de **l'approche par centralité**, du cœur d'agglomération de Cahors aux centre-bourgs des communes en passant par les trois bourg-centres reconnus par la Région Occitanie. Les élus ont souligné l'importance d'agir sur ces cœurs de vie, sur leur attractivité, car ces lieux de proximité peuvent offrir des services aux habitants et permettent de lutter contre l'étalement urbain. Cela renvoie aux valeurs partagées de proximité et d'attractivité, dont il a été beaucoup question lors des ateliers avec une question de fond : comment rendre le territoire dynamique et attrayant ? Comment le caractère à la fois urbain et rural du territoire peut-il être source d'intérêt et d'attrait ?

Les transitions (numérique, énergétique, démocratique) ont largement été appréhendées lors des échanges : le monde change, les enjeux d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui, des nouveaux défis s'imposent aux territoires. Le défi est alors d'identifier comment le Grand Cahors se saisit de ces transitions.

-Le numérique : souligné à l'occasion notamment de l'atelier sur la santé en ce qu'il peut constituer une opportunité pour créer un environnement propice à l'accès aux soins, aux spécialités. Outil essentiel au développement économique du territoire en lien avec le schéma récemment adopté, il conditionnera les emplois de demain pour lesquels une attention particulière a été soulignée. Le Grand Cahors s'est doté récemment d'une stratégie digitale dont certains objectifs complètent les propos des élus lors des ateliers : Animer un écosystème numérique durable ; Assurer un accès pour tous au haut débit et aux réseaux mobiles ; etc.

-L'énergétique : le défi du changement climatique s'est invité dans les échanges à la fois lors de l'atelier dédié au logement ou à celui sur l'eau, entre autres. La rénovation énergétique des bâtiments, confortée par la démarche ENERPAT, le développement de filières économiques en lien avec des formations du territoire existantes ou à développer, sont des points largement partagés par les élus et préfigurent ainsi le futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

-La transition démocratique : Finalement peu ressorti des échanges et débats de manière directe, lors de l'atelier PAT, à travers la question alimentaire, c'est un projet de société qui a été souligné.

En complément, les échanges lors des ateliers ont révélé l'importance de travailler par cible : les jeunes et les seniors.

-Les jeunes : Le défi est grand car les perspectives de croissance de la population sont essentiellement liées à un apport migratoire majoritairement âgé. Les jeunes sont peu nombreux sur

le territoire (en 2014, la part des 14- 29 ans représente moins de 15% de la population intercommunale avec une perte de 5,5% par rapport à 2009) et le quittent très tôt pour se former ou trouver un emploi. Or il a été souligné que l'offre de logements adaptés à leurs besoins et à leurs moyens est un facteur d'attractivité, tout comme le développement de nouvelles formations et d'une vie étudiante renforcée. La stratégie économique communautaire et ses trois étiquettes (E3 pour Ethique, Esthétique et Environnemental, Excellence et innovation technologique, Grandir et essaimer) intègre également cette cible tout comme la redynamisation de l'agriculture maraîchère qui peut attirer de nouvelles populations jeunes. Enfin à l'occasion de la réflexion sur les besoins sociaux du territoire, cette cible est reconnue comme prioritaire sous l'angle de la prévention et l'aide à l'insertion.

Les axes 3 « maintenir et conforter des services et équipements accessibles pour tous et développer une proximité et un équilibre en terme d'accès aux services » et 4 « accompagner le développement démographique et l'évolution des modes de vie » du projet de territoire investissent cette cible notamment par des actions en matière d'offre culturelle, de numérique, d'habitat.

-Les séniors : le sujet du vieillissement et de la personne sénior est transversal parce qu'à la fois il s'impose au territoire (en 2042, 20% de la population de l'aire urbaine de Cahors aura plus de 75 ans et 40% plus de 60 ans) et parce qu'il constitue une force : vecteur de lien social (fort investissement dans le milieu associatif), source d'économie touristique, sujet de formation et d'activités de recherche, adaptation aux modes de vie, participant fortement à l'économie présente via les services à la personne notamment qui génèrent une part importante d'activité. Un atout pour le territoire car les séniors ont le temps, détiennent un savoir et un savoir-faire qui peut être transmis aux autres générations. C'est également une cible transversale qui touche l'ensemble des politiques sectorielles de l'agglomération et des communes, et de ce fait qui est apparue dans presque tous les ateliers.

Enfin, apparaît en filigrane, et en lien avec les transitions majeures, l'intérêt du territoire à expérimenter et à innover afin d'anticiper et de valoriser sa singularité.

Cette relecture du projet de territoire permet ainsi de définir les priorités pour les prochaines années dans une logique perpétuelle d'adaptation à l'environnement général qui impacte le Grand Cahors.

2-Les leviers d'action pour construire ce territoire

Le logement – l'habitat

Afin de renforcer la cohésion territoriale, à travers le logement, les élus ont signalé l'importance de rendre le territoire attractif aux jeunes actifs (par la création de l'emploi, le développement du télétravail) ainsi qu'aux jeunes retraités mais également de résoudre la question de la mobilité et des transports, surtout pour les personnes âgées de plus en plus isolées dans les communes rurales. Il a notamment été évoqué que le milieu urbain était plus favorable aux résidences pour personnes âgées alors qu'en milieu rural il était plus fréquent d'y rencontrer des jeunes qui peuvent investir.

Au regard de ces constats, les élus ont priorisé les actions suivantes du futur Programme Local de l'Habitat:

- Développer une offre de logements accessibles avec des services adaptés en fonction de l'utilisateur (maîtrise des coûts, services de proximité, etc.)
- Conforter la vitalité et l'attractivité des cœurs de bourg au moyen de l'amélioration du patrimoine bâti
- Proposer des outils adaptables à chaque spécificité locale : autrement dit, il s'agit d'introduire une souplesse dans la mise en œuvre de la politique d'habitat.

La transition énergétique est le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles à un modèle économique basé sur la consommation des ressources énergétiques moins centralisées, diversifiées et renouvelables.

Pour relever ce défi, les élus ont rappelé que le territoire a de nombreuses forces notamment la rentabilité de nombreuses énergies renouvelables (solaire, bois, géothermie...), la démarche ENERPAT (qui cherche à trouver des solutions innovantes associant la rénovation thermique et la préservation du patrimoine), ainsi que les nombreux logements neufs répondant aux normes bâtiment basse consommation (BBC) ou même énergie positive.

Cependant, certaines faiblesses posent des obstacles pour une transition réussie vers une économie basse carbone. Par exemple, les faibles revenus des habitants sont des freins pour entreprendre des travaux de réhabilitation thermique. En outre, la rénovation thermique du parc ancien à valeur ajoutée patrimoniale est également ressenti comme étant un obstacle vu le surcoût lié à ce type de bâtiment (peu d'ouvertures standards, impossibilité d'isoler par l'extérieur...) tout comme les contraintes imposées pour la préservation patrimoniale.

Néanmoins ces faiblesses peuvent être compensées par les actions suivantes du Programme Local de l'Habitat qui sont identifiées comme prioritaires :

- Action 6 – Relever le défi de la transition énergétique du parc de logements ;
- Action 8 – Conforter la vitalité et l'attractivité des cœurs de bourg au moyen de l'amélioration du patrimoine bâti
- Action 7 – Poursuivre la stratégie volontariste de requalification-renouvellement de l'habitat du Cœur d'Agglomération ;
- Action 11 – Favoriser l'accès des jeunes à des offres abordables de qualité.

=> Perspectives :

La mise en œuvre du PLH au regard des priorités exprimées lors de l'atelier permettra de répondre aux interrogations et aux défis relevés (cohésion territoriale et transition énergétique).

L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et la vie étudiante

Ce sujet est majoritairement ressorti des échanges comme un levier pour l'attractivité du territoire, permettant de développer sa notoriété au niveau régional et même national. La formation est également perçue comme un outil pour endiguer le départ des jeunes du territoire et plus globalement l'ensemble des activités (formation, recherche, innovation) sont identifiées comme des atouts économiques permettant d'amorcer l'innovation dans différents secteurs. Enfin, la présence d'étudiants est perçue comme un atout démographique surtout comme des potentiels d'actifs et d'entrepreneurs permettant de redynamiser le territoire.

Pour les années à venir et le prochain schéma stratégique, les élus ont proposé des pistes de travail à consolider pour faire évoluer les pôles de référence ou compléter l'offre de nouvelles filières en lien avec les spécificités du territoire :

- Elargir la notion de patrimoine pour englober également les paysages (et donc la qualité architecturale en lien avec ces paysages) ;
- Développer également des filières en lien avec le patrimoine immatériel comme la gastronomie et l'œnologie ;
- Développer une filière archéologie/paléontologie/géologie en lien avec le patrimoine géologique local (Plage aux ptérosaures, Grotte du Pech-Merle...);
- Accompagner l'évolution démographique du territoire et assurer la qualité de vie des personnes âgées :
 - a. Développer des filières en lien avec le maintien à domicile comme la rénovation de l'habitat (solutions domotique adaptées aux personnes âgées) et encourager les professionnels médicaux à accueillir des stagiaires ;
 - b. Développer des filières en lien avec les activités de loisirs et des sports adaptés, notamment par la formation spécialisée et qualitative des animateurs.

Concernant l'attractivité de la vie étudiante, la taille humaine, le faible coût de la vie et les équipements comme les Docks ont été identifiés comme les forces du territoire. Le manque d'offre en matière de jobs étudiants et de vie nocturne (confortée par l'absence d'offre de transports en commun tard le soir) a été cité comme ses faiblesses.

Afin d'intensifier la vie étudiante, les élus ont proposé de :

- Conforter l'offre de loisirs (concerts, cinéma...) ;
- Développer l'offre de logement, y compris hors Cahors (le potentiel des logements chez l'habitant, dont les colocations intergénérationnelles, est une piste à explorer) ;
- Développer une offre de santé sociale et locale.

En conclusion, il a été proposé que le territoire demeure un champ d'expérimentation, tel que cela est le cas en matière de patrimoine-énergie, d'acoustique et de santé (projet Acoustic Vallée), de multimédia et de numérique, et enfin d'agriculture notamment avec la plateforme trufficole. Il a aussi été proposé que les atouts locaux deviennent le support d'activités de formation, recherche et innovation.

=> Perspectives :

L'élaboration de la nouvelle stratégie d'enseignement supérieur, recherche, innovation et vie étudiante devra s'appuyer sur les propositions émises et vérifier leurs mise en œuvre possible.

La culture

Le territoire, de par ses paysages, sa lumière, ses espaces, est un terreau fertile à la création culturelle (à toutes époques) dont le terme recouvre plusieurs champs. Il ressort des ateliers que :

- Le patrimoine matériel (à la fois naturel et bâti) ainsi qu'immatériel (la langue occitane, la gastronomie, Cahors Mundi, les marchés...) traduit cet art de vivre (notamment porté par les habitants), socle de son identité;
- Le vin, la rivière ainsi que les paysages sont des marqueurs d'identité que la notion de culture recouvre ;
- L'évocation du territoire renvoie à l'authenticité, la diversité et la simplicité ;
- Le tourisme, qui se développe grâce à ces atouts, ne doit pas faire oublier les besoins culturels des habitants du territoire ;
- Cette identité basée sur le patrimoine et l'art de vivre ne doit pas être focalisée uniquement sur le passé mais tournée également vers le futur.

Le projet culturel de la Ville de Cahors et le Grand Cahors, déjà bien avancé, répond à l'enjeu de transmission et de communication autour d'une identité culturelle. De nombreuses actions ont été mises en œuvre ou sont actuellement en cours, dont :

- La mutualisation Ville-Grand Cahors de la direction de la culture ;
- La création d'une programmation commune du Théâtre et de l'Auditorium ;
- La rénovation du musée Henri-Martin autour d'un projet scientifique et culturel renouvelé ;
- Création aux Docks d'une Scène de musiques actuelles (SMAC) gérée l'Etablissement public à caractère industriel et commercial Régie des équipements culturels (EPIC REC) du Grand Cahors ;
- Création d'un complexe cinématographique en centre-ville de Cahors ;
- Développement d'un programme d'animations (des rencontres avec des écrivains et des artistes, conférences, expositions...) pour le réseau de lecture publique ;
- Ouverture d'une antenne du conservatoire à Saint-Géry-Vers.
- L'action en faveur du label Pays d' Art et d'Histoire participe à la valorisation du patrimoine.

Les actions qui restent à mettre en œuvre concernent notamment la coordination de l'offre culturelle existante sur l'ensemble du territoire et le développement d'une offre décentralisée.

Pour les années à venir, les élus ont proposé :

- Deux actions prioritaires :
 - La requalification du Foyer Valentré afin de créer une salle événementielle avec une jauge de 1 500 places assises ;
 - Développer l'offre des spectacles déconcentrés dans des domaines spécifiques (cirque contemporain, danse...) adaptées aux structures existants (salles de fêtes, bars associatifs...) dans les communes. Pour cela, il est proposé qu'une enquête sur les pratiques des habitants et leur souhait en matière de culture soit réalisée et portée par les communes (considérant que dans ce domaine, les maires doivent jouer un rôle plus actif).
- Des actions nouvelles :
 - Faire évoluer Lot Of Saveurs en le déclinant toute l'année et avec une dimension culturelle plus présente et complémentaire à sa dimension festive : l'idée est de valoriser

le thème de la gastronomie et son événement majeur car c'est le thème le plus fédérateur qui se décline le plus simplement à l'échelle du territoire;

- La médiation culturelle, comme outil de transmission a été fortement soulignée ;
- Développer de nouvelles manifestations en lien avec l'eau/la rivière, le vin et le terroir ;
- Développer des actions innovantes simples à déconcentrer (concours vidéo...).

En conclusion, il a été souligné que l'offre culturelle sur Cahors bénéficie à l'ensemble du territoire. La culture permet cette ouverture aux autres (donner/recevoir) et offre aux habitants la possibilité de voyager tout en restant ancré. Bien que des spectacles et des concerts professionnels contribuent incontestablement à la vie culturelle, les élus ont également insisté sur le fait que la culture consiste parfois et souvent en « des choses simples » : la diversité des actions, manifestations tout au long de l'année, ciblée vers l'habitant.

=> Perspectives :

Le projet culturel existant sera ainsi actualisé, puis officiellement approuvé, au vu des échanges pour devenir une véritable stratégie partagée par les communes et l'intercommunalité, pour une compétence partagée et fédératrice et vectrice de lien social.

Le développement économique

Les forces du territoire pour attirer des entreprises et des activités économiques ont été listées par les élus :

- Une offre foncière dans les zones d'activités à prix accessibles et à proximité de l'autoroute ;
- Une situation géographique favorable pas loin du carrefour Bordeaux/Paris/Toulouse (la connexion avec Toulouse devra être améliorée) ;
- Une qualité de vie attrayante pour les employés : un environnement agréable, un cadre naturel propice à la pratique des activités de pleine nature, un cadre de vie apaisé et sécurisé rassurant pour les familles, une offre d'infrastructures (piscine, cinéma...) conséquente pour un territoire de notre taille (et donc une offre de loisirs importante et variée), un tissu associatif fort ;
- Le déploiement en cours de réseaux très haut débit sur le territoire.

Le diagnostic mené dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement économique démontre que l'économie du Grand Cahors est dominée par des très petites entreprises (TPE) et relève essentiellement de la sphère présentielle (77% des emplois sont issus de la sphère présentielle et le premier employeur est l'administration publique). Ce modèle semble aujourd'hui menacé principalement par les incertitudes sur le maintien de l'emploi public à son niveau actuel et par la fragilité de la sphère productive.

La pluralité des acteurs agissant en faveur du développement économique (collectivités locales, chambres consulaires, organismes, etc.) entrave parfois la lisibilité d'un accompagnement de qualité. A travers le schéma, le Grand Cahors propose que chaque acteur puisse donner les informations de premier niveau aux entreprises et aux entrepreneurs puis les orientent vers les bons interlocuteurs. Il s'agit ainsi d'un préalable à l'efficacité du schéma économique.

La stratégie proposée repose sur trois étiquettes impliquant un positionnement fort permettant d'identifier des actions proactives, tout en maintenant les activités de base d'accompagnement de porteurs de projets économiques. Les trois étiquettes sont :

- *E³ pour Ethique, Esthétique et Environnemental* : qui implique, par exemple, le développement de l'économie sociale et solidaire, les services à la personne, l'insertion, le patrimoine, éco-rénovation, valorisation durable d'agro-ressources, des démarches éco-responsables...
- *Excellence et innovation technologique* : cette étiquette implique un soutien important aux projets à caractère innovant ;
- *Grandir et essaimer* : cette étiquette implique un travail important avec les acteurs économiques ayant la capacité à entraîner du dynamisme économique local.

En complément de ces trois étiquettes, une palette d'outils a été présentée afin de rentrer dans une phase opérationnelle.

Lors de l'atelier, les élus ont identifié, pour chacune de ces étiquettes, les enjeux et les priorités pour le territoire en termes de développement :

- Le développement des métiers liés à la Silver économie (domotique, assistance médicale, télésurveillance...)

- Le développement des filières locales des matériaux biosourcés pour la rénovation énergétique des bâtiments
- Le développement des formations liées aux emplois de demain
- La création des services au sein des entreprises (conciergeries) afin de susciter la création d'entreprises
- Le développement d'un écosystème autour de l'hôpital pour créer de nouveaux emplois et des activités
- Le développement des écosystèmes d'innovation grâce à la création des passerelles entre l'enseignement supérieur et les entreprises

Ainsi que les outils les plus adaptés :

- Le marketing territorial pour valoriser des atouts territoriaux
- La création d'un réseau d'entreprises ambassadeurs du territoire
- La mise en réseau des entreprises entre-elles ainsi que des acteurs économiques
- La mise en place des observatoires sur des filières clefs (ENERPAT, agriculture) et l'anticipation sur la transmission des activités économiques
- La sensibilisation des acteurs aux thématiques d'E³ et les démarches éco-responsables d'entreprise
- L'accompagnement quotidien de l'environnement (accessibilité, aménagements des espaces publics) pour que les entreprises maintiennent leur activité et se développent (ex. l'Hôpital et le Trait d'Union, le Groupe Cahors et l'aménagement de la route de Mercuès).

Il est ressorti des échanges la particularité de l'étiquette E³ qui constitue la singularité du territoire tout en maintenant les efforts sur l'innovation et l'accompagnement des entreprises.

=> Perspectives :

La mise en œuvre du schéma de développement économique, partagé lors de l'atelier, en s'appuyant sur les priorités exprimées, en lien avec les autres thématiques telles que le tourisme ou l'enseignement supérieur constituera la suite de cet atelier.

Le tourisme

Le modèle de développement touristique souhaité localement a fait l'objet de nombreux échanges. Si l'enjeu pour le territoire est de diffuser les flux touristiques dans le temps (même si cette saisonnalité est relativement bien maîtrisée) et surtout dans l'espace, pour ce faire, il faut créer une destination de taille critique, réunissant sur son territoire un nombre d'hébergements suffisants et une offre d'activités s'inscrivant dans une logique de séjour. A cette fin, le Grand Cahors et les Communautés des communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque Limogne se sont rapprochées pour mutualiser tout ou partie de leur compétence promotion du tourisme autour d'une destination commune, d'un potentiel touristique plus conséquent résultant d'effets de synergie et axée sur l'itinérance (le GR 65, la navigation fluviale, la future voie verte), le vignoble et la gastronomie, ainsi que le géotourisme (Plage aux ptérosaures, Grotte de Pech-Merle, Phosphatières de Bach).

Deux modèles de développement touristique ont été comparés :

- Un modèle de productivité, reposant sur des flux touristiques importants, des prix bas permis par les économies d'échelle d'une production massifiée et la concurrence comme dynamique dominante, qui peut à terme dégrader l'image de la destination.
- Un modèle de qualité, s'appuyant sur des flux touristiques maîtrisés, des prix moyens à élevés, qui s'inscrit dans un marché de niche et a tendance à créer une spécificité.

Bien que le territoire soit encore loin du modèle de productivité, certaines filières et sites approchent la saturation (exemple : location des house-boats) pouvant impacter la perception de la qualité du produit touristique (temps d'attente aux écluses, sécurité) puis sa dévalorisation sur le marché (plus de prestations vendues mais moins chères). Les touristes du territoire l'apprécient surtout pour sa tranquillité et son authenticité. Lors de l'atelier, les élus ont souligné l'importance d'offrir de la diversité (prix, qualité, offre), de ne pas renoncer aux flux touristiques, mais d'assurer une meilleure irrigation de ces flux sur toute la destination. La stratégie touristique doit donc reposer sur des filières capables d'offrir des activités complémentaires aux sites phares du territoire et attractives également sur une amplitude saisonnière plus grande..

Lors de l'atelier, les élus ont identifié les filières touristiques du territoire présentant des atouts :

-Les filières à haut potentiel pour lesquels des investissements (publics ou privés) sont nécessaires pour les rendre plus dynamiques :

- Oenotourisme – ne nécessitant pas forcément des investissements importants, mais des efforts doivent être engagés pour mettre en réseau les acteurs ;
- Itinérance –et plus particulièrement la voie verte, les chemins ruraux ;
- Loisirs de pleine nature – la filière a un potentiel important lié à une demande croissante ;
- Tourisme d'affaires.

-Les filières qui sont en pleine croissance et qui ont des impacts économiques locaux conséquents et sur lesquelles le territoire a tout intérêt à se positionner :

- Géotourisme – la Grotte du Pech-Merle est un produit emblématique à forte notoriété alors que les sites de la Plage aux ptérosaures et des Phosphatières de Bach n'ont pas encore atteint ce niveau de notoriété. Il est préconisé de trouver une synergie entre les trois sites ;
- Gastronomie – qui est une filière majeure également pour laquelle une dynamique doit être construite afin de maintenir son niveau de croissance ;

- Tourisme fluvial – secteur ayant des parts de marché importantes avec un potentiel de développement lié à la navigation relativement faible (état de saturation des capacités actuelles des infrastructures) alors que le potentiel lié aux loisirs et au sport (activités de pêche, etc.) est beaucoup plus élevé.

=> Perspectives :

L'enjeu est de travailler sur les filières à haut potentiels et en pleine croissance, pour lesquelles les élus ont exprimé leurs priorités, en veillant à un équilibre entre les modèles de développement touristique.

Le projet alimentaire de territoire

Les modèles de consommation et leur impact sur l'activité agricole ont été interrogés. Le territoire fait face à une déprise agricole importante et continue. En 30 ans, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 60% : en 2010 67% des agriculteurs avaient plus de 50 ans et 57% des exploitations n'avaient pas de successeur connu.

Il a été convenu qu'un des enjeux du PAT est justement de redonner une dynamique à l'agriculture en la rendant attractive (auprès des jeunes) et en luttant contre la déprise agricole.

Le développement des chaînes de distribution en circuit court (comptant au maximum un intermédiaire) pour les produits locaux, ayant des impacts positifs à la fois économiques, sociaux, environnementaux, pourrait être un levier du redéveloppement de l'activité maraîchère sur le territoire. Ce modèle de consommation permet d'augmenter les recettes pour les producteurs (en supprimant les intermédiaires), réduire les émissions carbone (en réduisant la distance entre le lieu de production et le lieu de consommation), favoriser la vitalité des territoires ruraux et améliorer la qualité des produits alimentaires. Pour les élus, ce peut être un véritable projet de société car si l'on arrive à mieux produire et à mieux se nourrir, c'est toute la population qui en bénéficie. D'autant que le territoire compte de nombreux terrains adaptés à l'activité maraîchère, notamment le long du Lot et des cours d'eau.

Aujourd'hui le territoire dispose de deux outils favorisant le développement du maraîchage et le soutien des agriculteurs locaux : l'Unité de Production Culinaire (UPC) et la légumerie.

Aujourd'hui, l'UPC produit des repas pour les 35 écoles de l'agglomération, 6 centres de loisirs, 2 crèches, 1 jardin d'éveil, 5 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et 1 foyer de logement. Il sert de nombreux produits du Lot (yaourts, fruits, légumes...) dont au moins un légume par jour est issu de la légumerie qui trie, lave, épluche, conditionne et livre des légumes (dont 70% sont lotois). Ce qui permet de servir les légumes moins de six jours après la récolte (et donc de préserver un maximum de fraîcheur et de valeur nutritive) et de valoriser des fruits et légumes « moches » difficile à commercialiser.

Les élus ont également travaillé sur l'élaboration de la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial. S'appuyant sur les outils existants cités, le Grand Cahors ambitionne un PAT autour de quatre objectifs durables :

- Inverser la déprise agricole ;
- Retrouver une culture maraîchère de qualité (agro-écologie, valeur nutritionnelle...);
- Offrir des débouchés variés ;
- Sensibiliser les consommateurs d'aujourd'hui et de demain.

Un travail en sous-groupes a permis d'identifier les actions prioritaires pour atteindre ces objectifs et l'écosystème afférent composé de nombreux acteurs essentiels tout au long du projet. Les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le court et moyen terme sont de :

- Réaliser un diagnostic foncier ;
- Mettre en réseau des acteurs locaux du monde agricole ;
- Sensibiliser et former à la culture maraîchère et à la gestion d'une exploitation agricole ;
- Développer l'agro-écologie grâce à la formation et à la professionnalisation des producteurs ;

- Fédérer toute la restauration collective de Cahors autour de la légumerie ;
- Créer des espaces-tests pour les jeunes formés ou pour un partage d'innovation.

Cet atelier s'est conclu par la nécessité de poursuivre la démarche engagée, de mettre en œuvre les premières actions compte tenu de son caractère fédérateur et intégré à l'ensemble du territoire. L'agriculture de demain sera une agriculture de proximité avec un bel avenir sur le territoire et au-delà.

=> Perspectives :

Le projet alimentaire partagé, sa mise en œuvre progressive va pouvoir s'engager sur la base des quatre objectifs exprimés.

L'eau

L'atelier a permis d'identifier que le sujet de l'eau, sur un territoire, revêt plusieurs champs, de l'eau potable à l'eau de pluie, en passant par la rivière, les paysages et l'agriculture et renvoie donc à plusieurs usages (domestiques, économiques/touristiques, publics...). Le constat partagé, sur la base de réflexions internationales, est que si le changement climatique aura très certainement des effets sur la ressource, de nombreuses interrogations existent sur leur nature et leur importance : la quantité en eau sera-t-elle la même sur l'année ? Sera-t-elle saisonnière et/ou territorialisée induisant une anticipation dans sa gestion ? La chimie de l'eau peut-elle changer ? Enfin la qualité sera-t-elle la même ?

Il a également été évoqué l'absence de politiques nationales fortes et volontaristes (la dernière loi importante sur le sujet date de 1992 et consacre l'eau « comme patrimoine commun de la Nation ») et malgré le fait que l'eau, en plus de sa dimension de besoin primordial, est fondamentale pour la sécurité alimentaire, la santé humaine, la production d'énergie, la productivité de l'industrie, la biodiversité. Un paradoxe a été soulevé : alors que l'eau n'est pas un bien marchand comme le pétrole ou l'or, les tensions mondiales interrogent l'avenir.

Le questionnement des élus s'est orienté vers :

-l'accès à la ressource et son caractère universel (alors que force est de constater que même en France l'accès à l'eau peut être difficile) : la consommation d'eau par jour et par personne est de 145 litres en France (pour seulement 2 litres bus !) contre 250 aux Etats-Unis et 169 en Midi-Pyrénées (161 à Cahors), alors que le minimum vital selon l'ONU est de 50 litres. Elle est vitale. C'est un droit fondamental des hommes. Elle a même une valeur sacrée.

-sur son caractère innovant (comment trouver des solutions pour répondre à des besoins alimentaires croissants avec moins d'eau ? l'innovation peut-elle permettre la réduction des besoins en irrigation ? comment créer plus de ressource avec moins ? ...) : selon l'ONU, en 2050, l'agriculture devra produire 60% de nourriture de plus à l'échelle mondiale, et 100% de plus dans les pays en développement. Toujours selon l'ONU, les secteurs autres que l'agriculture sont également appelés dans l'avenir à être de plus en plus consommateurs d'eau. C'est déjà le cas dans les pays du Nord méditerranéen où le secteur industriel occupe plus de 30% de la consommation en eau.

-sur sa valeur économique (pression des lobbies) : le tourisme des activités récréatives (pêche, navigation, plaisance, etc.), l'énergie avec des besoins en hydroélectricité (conditionnant l'activité fluviale car lâchers d'eau aux barrages maîtrisés par EDF : aujourd'hui des volumes gratuits et garantis mais demain quid en cas de privatisation ?), le transport fluvial de marchandises, l'industrie. L'eau n'a pas de prix, elle n'est pas cotée, mais elle a un coût (accès + distribution). Il faut aussi déconstruire le mythe d'une eau toujours disponible, abordable et accessible.

Considérant que l'eau est source de santé, lien social et facteur d'équilibre écologique, les échanges ont fait apparaître que les enjeux pour notre territoire sont de l'ordre de la quantité, de la qualité et de l'égalité d'accès à l'eau. Il existe de précieuses cavités souterraines où de l'eau coule en abondance sur notre territoire karstique (Fontaine des Chartreux, Gouffre de Padirac). De plus, dans le Lot, 65 % des masses d'eau superficielles sont en bon état écologique (moyenne régionale : 54 %). Ainsi la sensibilisation du public et du milieu économique est fondamentale pour éveiller les consciences tout en travaillant sur un urbanisme respectueux de la ressource (lutter contre l'étalement urbain et l'extension du linéaire de réseau). Aussi les activités autour de l'eau (jardins, tourisme, économie, sports) sont vectrices de lien social.

Concernant la question de l'attractivité, l'identité, il apparaît que l'eau est au cœur de l'activité économique de notre territoire, de manière abondante, dont le Département porte le nom de la rivière. Néanmoins les risques liés aux inondations, la baisse des débits des cours d'eau en période estivale constituent des faiblesses. Les pistes de réflexions se tournent vers une économie touristique axée sur l'eau, un événement lié à l'eau/la rivière, la mise en valeur des cheminements le long des cours d'eau, voire le transport de passagers de manière saisonnière et occasionnelle. Une vigilance particulière devrait toutefois être portée sur le seuil critique de l'activité fluviale (pollutions/dégradations générées par les house-boats notamment). La préservation de la faune et de la flore du lit du Lot est aussi importante.

L'atelier s'est conclu sur le fait que l'eau est une force de vie car elle la crée, la maintient et la stimule ; que la prise de conscience des élus est nécessaire d'autant qu'elle met en valeur le patrimoine local (qu'il soit paysager ou bâti).

=> Perspectives :

Les travaux de réflexion sur le thème de l'eau pourront se poursuivre avec en toile de fond les changements de compétences à venir.

La santé

En France la moyenne est de 90 médecins généralistes pour 100 000 habitants alors que dans le Lot il y en a 96,5 pour 100 000 habitants : autrement dit la densité est plus élevée que la moyenne nationale, le territoire du Grand Cahors a même enregistré une hausse des effectifs de médecins généralistes entre 2007 et 2015. Et selon l'atlas de la démographie médicale du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), entre 2015 et 2020 le Lot aura la diminution du nombre de médecins la plus faible de l'ancienne Région Midi-Pyrénées. Cependant la configuration est différente pour les médecins spécialistes : alors qu'en France la moyenne est de 82, 9 spécialistes pour 100 000 habitants, dans le Lot ce chiffre est de 44,5 spécialistes, soit la moitié de la moyenne nationale.

Les élus participants à l'atelier ont souligné que de plus en plus de généralistes pratiquaient, de par nécessité, des spécialités. La densité des spécialistes et l'accès aux soins sur le territoire questionnent, malgré aucune donnée en ce sens, notamment dans le cadre du dispositif national Carte Blanche.

Sur le plan national, les pratiques des médecins évoluent et s'orientent plus vers le salariat, sur la qualité des soins (en lieu et place de l'administratif). Le métier se féminise par ailleurs et rajeunit. L'enjeu du remplacement des professionnels a été fortement souligné, pour les 5-10 prochaines années. Il a été noté le rôle structurant du centre hospitalier de Cahors, un des plus grands employeurs du territoire avec plus de 1000 salariés.

Un questionnement a été formulé sur la capacité des médecins à se mobiliser pour être plus performants dans leurs pratiques : comment les mobiliser ? En quoi une démarche territoriale transversale telle que celle menée par le PETR peut-elle être un élément fédérateur ? en quoi la mobilisation des acteurs peut-elle permettre au territoire d'améliorer l'offre de soins ?

Enfin sur notre territoire, le développement de formations en lien avec la santé est une opportunité intéressante pour ancrer des activités. Des réflexions avaient été menées en ce sens autour de la personne âgée (gérontologie, observance thérapeutique, audio-gérontologie, formation diplôme universitaire (DU) : stratégies et systèmes d'aide à la communication orale), de formations spécialisées dans les domaines de la podologie, orthopédie-orthèse et des formations telles que ambulancier, manipulateur radio, diététicien, ergothérapeute.

Le thème de la santé a également été traité sous les angles de l'attractivité et du vieillissement, des défis pour le territoire.

-La médecine de demain sera bouleversée par les pratiques numériques : une expérience de télécabine pourrait être expérimentée via Carte Blanche. La télémédecine va créer l'infirmier augmenté avec une formation spécialisée.

-L'innovation en lien avec le vieillissement est une opportunité à saisir : à titre d'exemples au sein de l'EPHAD la résidence d'Olt à Cahors une expérimentation devrait être menée sur la mise en place d'une chambre domotique aménagée en lien avec les objets connectés.

-Pour être attractifs, quels outils déployer pour attirer de nouveaux médecins ? : le sujet de la médecine du sport, dans un département où la pratique sportive est élevée, a été proposé.

L'atelier s'est conclu sur la nécessité de travailler le sujet de la santé, notamment dans le cadre des travaux menés par le PETR, d'être actifs en la matière et de se saisir des opportunités qu'offre le numérique.

=> Perspectives :

La participation du Grand Cahors au contrat local de santé, en cours d'élaboration et porté par le PETR est nécessaire pour assurer les liens avec le développement du territoire.

Les besoins sociaux

Pour les élus présents, le social est surtout « ce qui fait société » : il est garant de sa cohésion et du bien vivre ensemble. Il va donc au-delà d'une focalisation sur les exclus et les démunis, même si la question du partage des ressources (et donc des notions d'équité, d'égalité et de rééquilibrage) reste essentielle.

Cette vision du social correspond à la notion de solidarité qui marque les politiques sociales du 21^{ème} siècle. A la fin du 19^{ème} siècle, les politiques sociales, jusqu'alors basées sur les notions de charité et d'assistance, ont été infusées par une approche plus libérale qui prônait l'action sociale comme garante de l'ordre social. Aujourd'hui, l'approche européenne conçoit l'action sociale en tant qu'outil pour développer les compétences des citoyens inhérentes à l'économie de la connaissance.

Cette évolution philosophique de l'action sociale s'est accompagnée de sa territorialisation. Au lieu de focaliser sur des différentes catégories d'utilisateurs (personnes âgées, enfants, chômeurs...), les politiques sociales visent de plus en plus le décloisonnement et la transversalité afin d'adapter les réponses aux spécificités d'un territoire ainsi que la participation active de l'utilisateur-citoyen et la lutte contre le non-recours aux droits.

Ainsi les élus ont identifié collectivement les valeurs d'une politique sociale territoriale, dont on observe le caractère circulaire :

- La cohésion, la mixité sociale, le bien vivre ensemble et le progrès social sont des finalités vers lesquelles toute politique doit tendre ;
- L'équité, l'autonomie, la participation, la solidarité et la responsabilité sont les valeurs clés de sa mise en œuvre. Il faut donner à chacun le nécessaire pour être autonome dans tous les domaines (favoriser l'accès à la culture, la connaissance...);
- Enfin, une politique sociale doit être évaluée par sa capacité de créer du progrès social qui se mesure par l'émancipation et l'épanouissement de tous les individus, ainsi que du vivre-ensemble.

L'analyse des besoins sociaux, réalisée fin 2017 et début 2018 par le cabinet CREHAM pour les centres communal et intercommunal d'action sociale (CCAS et CIAS) de Cahors et du Grand Cahors a identifié six enjeux locaux, dont trois transversaux et trois thématiques.

Enjeux transversaux :

1. La construction d'un projet fédérateur et intégrateur dans un contexte marqué par la diversité ;
2. L'accès équilibré aux services en cohérence avec les évolutions socio-démographiques du territoire ;
3. La valorisation de la place des habitants dans la conduite de la politique sociale territoriale.

Enjeux thématiques :

1. Le renforcement des conditions du bien vieillir sur le territoire du Grand Cahors ;
2. L'accompagnement coordonné des publics en situation de précarité et difficulté d'insertion ;
3. La prévention et l'aide à l'insertion des jeunes.

En croisant les valeurs avec les enjeux thématiques, les élus ont identifié des actions prioritaires pour les trois typologies d'utilisateurs cibles.

Personnes âgées :

1. Créer des logements adaptés par le biais de différents moyens (logements intergénérationnels, création des logements à proximité des services, intégration de la domotique...) afin de favoriser l'autonomie ;
2. Soutenir les aidants afin d'éviter le burn-out ;
3. Favoriser la participation des personnes âgées dans la société.

Publics en situation de précarité/difficulté d'insertion :

1. Dans le cadre de la politique habitat, favoriser l'accès au logement et la prévention des expulsions ;
2. Conforter les centres sociaux, la prévention spécialisée et la médiation sociale.

Les élus ont également souligné l'importance d'assurer la tranquillité de tout habitant.

Jeunesse/familles :

1. Assurer l'épanouissement de chaque enfant grâce aux politiques autour de l'école, les aides aux familles et le soutien à la parentalité pour atteindre un meilleur niveau de vie et d'épanouissement ;
2. Conforter le sentiment d'appartenance en développant des lieux et instances de rencontre : les MSAP, les conseils des jeunes, les centres sociaux et culturels ;
3. Repenser la ville pour redonner place aux enfants et conforter leur autonomie : création d'aires de jeux, réflexion sur la place de la voiture pour augmenter la sûreté...

A travers cet échange, le développement du lien social qui se fragilise est apparu comme un point central : désintérêt pour la vie des villages, crise dans le bénévolat... Pour reconstruire ce lien et faire face aux enjeux sociaux, l'articulation entre les interventions des différents acteurs compétents (communes, Grand Cahors, institutionnels, associations...) est essentielle.

Cet atelier s'est conclu par la nécessité de poursuivre la démarche engagée, nécessaire pour renforcer le lien social et la cohésion territoriale.

=> Perspectives :

La mise en œuvre des actions proposées suite à l'analyse des besoins sociaux et des temps de réflexion complémentaires poursuivront les travaux menés lors de l'atelier.